

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

### AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N° 2023-04

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :**

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN D'AUTORISER LES CONSTRUCTIONS PERMANENTES SUR LES 3E ET 4E RANG**

---

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2023-04-58 à sa séance du 3 avril 2023, du projet de règlement numéro 2023-04 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN D'AUTORISER LES CONSTRUCTIONS PERMANENTES SUR LES 3E ET 4E RANG, tiendra une assemblée publique de consultation le 1<sup>er</sup> mai 2023 à compter de 18h45, dans la salle du conseil située au 4557 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Whitton, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- **Que le projet vise à :**
  - Autoriser les constructions permanentes sur les 3e et 4e rang

QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire, ou un autre membre du conseil qu'il aura désigné, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

CE 21 IÈME JOUR D'AVRIL 2023

*Nicole Domingue*  
Secrétaire-Trésorière/Directrice générale